

ARRETE N° 2014-214

**PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS DE BUREAUX DE VOTE A L'OCCASION
DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code Electoral,

Considérant que pour le bon fonctionnement des bureaux de vote, il convient de désigner des présidents ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les présidents titulaires sont :

- Bureau 1 : Eugène GRAVIER, conseiller municipal ;
- Bureau 2 : Alain GREPINET, conseiller municipal délégué ;
- Bureau 3 : Michel ROQUES, conseiller municipal ;
- Bureau 4 : Luc BRAEMER, adjoint ;
- Bureau 5 : Jacques PINETON de CHAMBRUN, adjoint ;
- Bureau 6 : Béatrice MICHEL, adjointe ;
- Bureau 7 : Marie MACHERY, adjointe ;
- Bureau 8 : Alain CASTELL, conseiller municipal.

ARTICLE 2 : Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 22 mai 2014



Le Maire

Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le